

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur

11^{ème} Commission - N° CG-2015-2-11-1

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 « Aménagement du territoire », le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale vous est proposé à hauteur de 431 485 € (342 485 € au titre du fonctionnement et 89 000 € en investissement). Les recettes sont évaluées à 76 512 €.

POLITIQUE F01 "Aménagement du territoire"

Le soutien départemental au titre de la coopération internationale, transfrontalière et européenne dont le montant total qui vous est proposé s'élève à 431 485 €, s'inscrit dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

et s'inscrit comme suit :

DEPENSES : 431 485 € (crédits de paiement)

Tableau récapitulatif

	AE ANTE 2015 (en €)	AE 2015 (en €)	AP 2015 (en €)	CP - BP 2015 (en €)		TOTAL CP (en €) 2015
				I	F	
Programme F012	214 200	274 280	0	0	244 283,00	244 283,00
Programme F014		0	70 000	89 000	56 100,00	145 100,00
Programme F015		40 000	0	0	42 101,25	42 101,25
TOTAL	214 200	314 280,00	70 000	89 000	342 484,25	431 484,25
	Total programmation 2015 528 480,00					

Je vous propose de prendre connaissance dans le présent rapport des actions et des crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"

	AE ANTE 2015 (en €)	AE 2015 (en €)	CP BP 2015 (en €)		Total CP BP 2015 (en €)
			I	F	
Programme F012	214 200 €	274 280 €	0 €	244 283,00 €	244 283 €
TOTAL	488 480 €		244 283 €		244 283 €

Dans le cadre de la modification du calendrier budgétaire 2015 et afin de pouvoir signer une nouvelle convention de partenariat en début d'année avec le Bureau Alsace à Bruxelles, les autorisations d'engagement correspondantes ont été inscrites à la DM2 2014 pour un montant de 214 200 €.

La poursuite de nouveaux projets (Interreg V et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers et européens, sur la base de conventions pluriannuelles, nécessitent par ailleurs l'inscription d'une autorisation d'engagement de 274 280 € et de crédits de paiement de 244 283 € au BP 2015.

Les AE disponibles sur ce programme se monteraient ainsi à 488 480 €.

Les programmes suivants sont concernés :

F812/2678 – Coopération transfrontalière et européenne pluriannuelle : 180 083 €

- Le Secrétariat et le Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun qui assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports. Il cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle, sur la base d'une seule et même convention cadre couvrant la période 2013 à 2018.

Le budget total consacré à la reconduction du Secrétariat et du Fonds commun de coopération, pour la période 2013 - 2018 s'élève à 1 574 136 € dont 524 712 € respectivement pour la partie suisse, la partie allemande et la partie française. La contribution départementale pour l'exercice 2015 s'élève à **21 863 €**.

- L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach,

Le Département participe au fonctionnement de cette instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour les citoyens (convention 2014 - 2017), à hauteur de **26 500 €** par an. L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach répond à environ 5 000 demandes d'information par an.

- Projet « Groupe d'intervention sur l'imposition des retraites allemandes »

Il est également prévu de financer le projet "Groupe d'intervention retraite sur l'imposition des retraites allemandes" (2014 - 2016), porté par la Communauté de Communes du Pays de Brisach, à hauteur de **6 000 €** en 2015. Ce projet vise à apporter un soutien aux quatre INFOBESTs du Rhin Supérieur, pour répondre aux

nombreuses questions des frontaliers ayant travaillé en Allemagne, sur l'imposition de leur retraite allemande.

- Projet Assistance technique Interreg V

Ce projet vise à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au suivi du programme Interreg V A Rhin Supérieur réalisés par le Secrétariat Technique Commun, l'Autorité de Gestion (Conseil Régional d'Alsace) et l'Autorité de paiement (Caisse des Dépôts et Consignations) basée à la Région Alsace. La participation départementale sera à hauteur de **17 920 €** par an sur 6 ans et fera l'objet d'une convention Interreg V.

- L'association "Conseil Social et Economique de la Regio" (CSER).

Cet association, qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future, bénéficie d'un appui départemental de **12 350 €** pour le coût de la secrétaire et de **1 300 €** pour les honoraires du comptable.

- Le Bureau Alsace Europe/APA-Service (BAE).

Le Département est l'un des 9 cofinanceurs du Bureau Alsace Europe. Cette structure est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Le BAE a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes. Des priorités sont définies chaque année.

Le soutien au Bureau Alsace se fera par l'intermédiaire d'une convention triennale cadre à laquelle sera adjointe une convention financière annuelle respectivement pour les années 2015, 2016 et 2017.

Pour l'année 2015, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2014, à savoir **71 400 €** sur un budget annuel total de 484 909 €.

- Projet « Colportage des sciences transfrontalier » :

Suite à la réunion entre les élus de la République et Canton du Jura et du Conseil Général du Haut-Rhin, le 30 novembre 2011 à Colmar, une coopération dans le domaine des sciences a vu le jour entre la Nef des Sciences (Mulhouse) et nos voisins suisses. Celle-ci a notamment débouché sur le montage d'un dispositif de Colportage des Sciences transfrontalier, doté d'un budget global de 500 010 €, avec un cofinancement Interreg IV Rhin Supérieur de 152 372 €.

Cette démarche, portée par la Nef des Sciences avec l'appui technique du Conseil Général du Haut-Rhin, consiste à mettre deux « colporteurs » à disposition des écoles des deux territoires concernés, l'un dépendant de la Nef des Sciences, et l'autre employé par le Centre Nature Les Cerlatez (Suisse), qui travaillent ensemble à la création et à la valorisation de modules pédagogiques (maquettes, expériences, mini-expositions...), en les présentant dans différentes classes grâce à deux camionnettes aménagées à cet effet.

Ce projet bénéficie d'un soutien du Département à hauteur de 51 000 € pour la période 2013 - 2015 (25 500 € en 2013, puis **12 750 €** par an en 2014 et 2015).

D'autres projets Interreg V :

Il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de **10 000 €** pour soutenir de nouveaux projets Interreg V qui au regard de leur objet seraient les plus avancés et les plus pertinents pour le Département.

F712/2677 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 16 000 €

Il y a lieu d'inscrire la participation départementale à hauteur de 16 000 € à l'INFOBEST Palmrain, instance d'information et de conseil franco-germano-suisse sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens du sud du Rhin Supérieur, dont la convention couvre la période 2014 - 2016. Cet INFOBEST répond à environ 5 500 demandes par an. La contribution financière du Conseil Général est de 55 243,21 €. Elle est affectée au financement du coût du chargé de mission français qui fait partie des agents départementaux. Le solde éventuel entre ce coût et les 55 243,21 € fait l'objet d'un versement au budget de l'INFOBEST, sur la base d'un état annuel des dépenses de personnel engagé par le Département. Il convient d'inscrire les 16 000 € mentionnés ci-dessus pour couvrir ce solde.

F712/2677 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 12 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 12 000 € afin de soutenir des petits projets transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2014, 7 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale (montant moyen : 1 600 €), dans les domaines suivants : culture, jeunesse, sport et tourisme.

F712/2677 – Politiques européennes : 13 000 €

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 13 000 € au titre des politiques européennes pour soutenir l'information sur l'Europe et la participation à des projets européens :

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) :

Le CIIE est une association qui a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale de **10 000 €** permet au CIIE de poursuivre et de renforcer ses activités dans le Haut-Rhin (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, soutien à l'organisation du Mois de l'Europe en mai 2015, mise à disposition de matériel ressource...).

- Participation à des projets européens :

Il est proposé de prévoir **3 000 €** de crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet à caractère européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

F612/2676 – Mission Europe : 3 000 €

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2015 s'élève à 3 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du réseau des référents Europe et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

F612/2676 – Cotisations à divers organismes transfrontaliers et européens dont le Département est membre : 7 800 €

- Cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) : 7 000 €.

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

- Cotisation au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein : 400 €.

Le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines.

- Cotisation au Conseil de la Regio TriRhena : 400 €.

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faitière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

F612/2676 – Hébergement du site Internet "2 Rives, 3 Ponts" : 400 €

Le projet "2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir" a permis, avec l'aide d'Interreg et sous maîtrise d'ouvrage départementale, la mise en place d'itinéraires cyclables transfrontaliers. Le site Internet, créé en 2007, présente les différents parcours identifiés et permet de les faire connaître à un très large public. Les frais liés à son hébergement doivent être acquittés tous les ans.

F612/2676 – Traduction et interprétariat : 10 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 10 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2015 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne (allemand, anglais, polonais).

F612/2676 – Frais de colloques et de séminaires : 2 000 €

Pour les frais de colloques et de séminaires dans le domaine transfrontalier, il est proposé d'inscrire 2 000 €, notamment pour l'organisation de réunions de la Commission Agriculture et Environnement du Conseil Rhénan au Conseil Général.

II. PROGRAMME F014 – "COOPÉRATION INTERNATIONALE"

	AP 2015	CP BP 2015		Total CP BP 2015
		I	F	
Programme F014	70 000 €	89 000 €	56 100 €	145 100 €

F214/2682 et F714/2687 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales : 134 000 €

Il est proposé de poursuivre, comme suit, le soutien départemental à des initiatives menées par des associations dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat, sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne, approuvés par l'Assemblée en juin 2010 :

a. Investissement :

- AP nouvelle 2015 : inscription de 70 000 € en autorisation de programme et de 30 000 € en crédits de paiement.
- AP anciennes : inscription de 39 000 € en crédits de paiement au titre de 2013 et de 20 000 € au titre de 2014.

b. Fonctionnement :

- Inscription de 45 000 € en crédits de paiement.

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). Il s'agira de soutenir l'un ou l'autre projet porté par des associations haut-rhinoises, en partenariat avec des structures situées dans le Powiat de Wroclaw.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'hydraulique rurale, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

Malgré la situation d'instabilité au Mali, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de son plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (formation dans le domaine agricole et prise en charge d'un salarié local pour le suivi du partenariat).

En 2015, il s'agit non seulement d'achever la construction de la 2^{ème} retenue d'eau à Koflatié mais également de réaliser de nouvelles actions pour une année supplémentaire pour un montant en fonctionnement estimé à 40 000 €.

3. Partenariat avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne

En 2009, le Département a signé un accord de coopération tripartite avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne. Cet accord de partenariat pourra être renouvelé en 2015. Des projets de développement sont à l'étude, entre autres la mise en place de chambres froides pour la conservation d'aliments afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de la Région d'Omusati.

4. Coopération avec la commune de KOMBISSIRI au Burkina Faso

La Commission Permanente du 10 octobre 2014 a adopté la relance du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la Commune de KOMBISSIRI au Burkina Faso, à travers un projet environnemental de collecte et de gestion intégrée des déchets mené par l'association "BURKINASARA" de Riquewihhr. Le montant estimé de l'aide départementale à ce projet d'investissement s'élève à 18 294 € en 2015.

F614/2686 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, cadeaux, transport dans le département...).

En 2015, il est notamment prévu qu'une délégation du Conseil Général du Haut-Rhin se rende dans le Powiat pour la réunion annuelle du Comité Mixte et pour une conférence sur l'investissement économique organisée par notre partenaire polonais avec la participation du Kreis Borken (Allemagne).

F614/2686 – Cotisation à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) : 100 €

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

F614/2686 – Cotisation à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

L'Institut propose à Mulhouse des cours hebdomadaires pour actifs et étudiants, sur la base d'une convention signée en septembre 2010 avec l'Université de Haute-Alsace.

III. **PROGRAMME F015 – "Prospectives, Aménagement"**

	AE 2015	AP 2015	CP - BP 2015		TOTAL CP BP 2015
			I	F	
Programme F015	40 000 €	0 €	0 €	42 101,25 €	42 101,25 €

F615/2696 – Cotisation à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB) : 200 €

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 200 € en 2015.

F815/2698- "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" : 41 901,25 €

• **Fonctionnement : 41 901,25 €**

La poursuite du projet SIGRS se fera dans un premier temps dans le cadre d'une phase transitoire allant de janvier à juin 2015. En parallèle, il est prévu de présenter une demande auprès d'Interreg V qui devrait permettre de lancer une nouvelle phase d'amélioration et d'expansion de cet outil à partir de juillet de cette même année pour un montant total de 360 000 € dont 342 000 € de participations des cofinanceurs européens, français, allemands et suisses.

Le remboursement des trop perçus aux différents partenaires pour le projet INTERREG B28 intitulé "X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens", couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014, nécessite par ailleurs une inscription de 1 901,25 €.

RECETTES : 76 512 €

Tableau récapitulatif

	AE 2015	AP 2015	CP - BP 2015		TOTAL CP BP 2015
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	0 €	76 511,62 €	76 511,62 €
	0 €				

➤ **FONCTIONNEMENT : 76 511,62 €**

• **F015 – PROSPECTIVES, AMENAGEMENT : 76 511,62 €**

Dans le cadre de la poursuite du projet SIGRS, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 76 511,62 € pour l'exercice 2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

☞ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2015 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En dépenses de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 314 280 € et des crédits de paiement à hauteur de 342 485 €.
- En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 89 000 €.
- En recettes de fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 76 512 €.

Soit :

• **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 274 280 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 244 283 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 56 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 89 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation de programme de 40 000 €
- des crédits de paiement à hauteur de 42 101,25 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 76 512 €.

↳ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER